



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14378

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2025

ÉDITÉ LE 02/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 31/12/2015
96 000

Raison sociale : PLUT

12 RUE DU DOCTEUR OLLIVIER
72120 SAINT CALAIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS 344989389

Siret : 344 989 389 00012

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3238520

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 141736992

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 141736992

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 02 43 35 08 72

Portable : 06 13 19 27 71

Fax :

Site Internet :

E-mail : comptabilite@plut.fr

Responsabilité légale :
PLUT LAURENT PRÉSIDENT

Effectif moyen : 15 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	15/11/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/11/2021
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	18/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	17/11/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/11/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.